

RECOMMANDATIONS

À L'INTENTION DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Mesures de précaution en période de canicule

VOS AVEZ CHAUD ? VOS ANIMAUX AUSSI !

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation tient à présenter certaines recommandations à l'intention des exploitants agricoles afin d'assurer la sécurité et le bien-être de leurs animaux par temps chaud et humide.

DONNER DE L'EAU FRAÎCHE ET PROPRE EN TOUT TEMPS

Il est essentiel de fournir de l'eau à volonté aux animaux pour bien les désaltérer. Puisque les animaux qui souffrent à cause de la chaleur risquent de ne pas boire suffisamment, il faut les y inciter en leur fournissant notamment un contenant propre rempli d'eau fraîche. Si l'eau provient d'un abreuvoir automatique, une vérification du bon fonctionnement de l'appareil s'impose.

RAFRAÎCHIR LES ANIMAUX

Voici quelques conseils à appliquer pour procurer un confort minimal aux bêtes durant une canicule :

- S'assurer qu'une zone ombragée est accessible et qu'elle est suffisamment grande pour accueillir tous les animaux en même temps.
- Prévoir l'aménagement d'un abri pouvant tenir lieu à la fois de zone ombragée et de lieu de protection contre les intempéries (grosses pluies, vents violents, orages).
- Envoyer les animaux au pâturage de préférence le soir ou tôt le matin.
- Améliorer la ventilation en augmentant le débit des ventilateurs ou en ajoutant des appareils portatifs.
- Arroser régulièrement les animaux, idéalement par vaporisation, avec de l'eau fraîche, mais qui n'est pas trop froide, de façon à ne pas causer de chocs thermiques. On peut également arroser le plancher des allées.
- Contenir, voire diminuer la densité animale, si cela est possible.

ADAPTER L'ALIMENTATION

Il est recommandé de nourrir les animaux le soir et de leur donner des aliments moins caloriques qu'à l'habitude, en limitant les grains par exemple, afin de réduire l'apport de chaleur que représente la digestion. Les médecins vétérinaires ou les agronomes peuvent prodiguer de précieux conseils à ce sujet.

LIMITER L'EXERCICE ET LES MANIPULATIONS

Il convient de limiter ou de reporter les exercices physiques ou encore les manipulations des animaux, car ces activités peuvent engendrer du stress chez l'animal. D'ailleurs, pour réduire le stress associé à certaines situations ou à l'accomplissement des travaux à la ferme, on prend soin d'éviter les mouvements brusques et aussi d'adopter une attitude particulièrement calme.

SALUBRITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Par temps chaud et humide, il faut nettoyer plus fréquemment les lieux où logent les animaux afin de contenir la multiplication des microorganismes nuisibles à la santé des animaux et de maintenir une bonne qualité de l'air.

MODÉRER LES TRANSPORTS

En temps de canicule, il y a lieu de reporter les déplacements qui ne sont pas nécessaires. Si cela se révèle indispensable, voici quelques recommandations en matière de transport :

- Coordonner de façon étroite la livraison des animaux, de manière à réduire au minimum les temps de transport et d'attente.
- Planifier les déplacements pour éviter les zones où la circulation est dense.
- Procéder au chargement et au débarquement des animaux soit le matin ou le soir.
- Diminuer la densité de chargement (de 15 à 25 % généralement).
- Asperger, si possible, les animaux avant le départ, en vaporisant de l'eau pour les rafraîchir et humidifier légèrement la litière. Éviter les excès d'eau qui rendent les planchers glissants.
- Ouvrir au maximum les entrées d'air en recourant à une ventilation mécanique dans le camion et même en utilisant un système de vaporisation pour les animaux. La mise en place d'un mécanisme d'abreuvement se raccordant à une source d'eau potable est aussi une solution à envisager.
- Maintenir le véhicule en marche en évitant les arrêts. Si ces derniers sont inévitables, veiller à ne pas garer le véhicule en plein soleil. Prévoir une source supplémentaire de ventilation.
- S'assurer d'avoir à sa disposition un plan d'urgence en cas de bris mécanique ou pour toute autre situation imprévue.
- Suivre les plans établis pour les attentes prolongées dans les lieux de débarquement tels que les abattoirs.

DÉCELER LES PROBLÈMES DE SANTÉ

Il faut surveiller les coups de soleil, les coups de chaleur et les autres problèmes de santé. Il est à noter que certains animaux sont plus vulnérables que d'autres, par exemple les bêtes les plus jeunes et les plus âgées de même que les femelles gestantes ou ayant mis bas. Certains problèmes de santé se présentent plus fréquemment lorsqu'il fait chaud, notamment les mammites aiguës ou les troubles métaboliques comme l'acidose ruminale chez les vaches.

Quelques indices sont utiles pour détecter les coups de chaleur :

- Respiration rapide (halètement), superficielle et difficile ; bouche ouverte.
- Sudation abondante (sauf chez les porcs).
- Température du corps très élevée.
- Vomissements ou diarrhée, à l'occasion.
- Tremblements musculaires, occasionnellement.
- Animaux léthargiques, en apparences ivres, endormis ou absentes.
- Animaux couchés sur le côté et qui s'agitent parfois, en donnant l'impression de pédaler.
- Animaux inconscients.

QUE FAIRE EN CAS DE COUP DE CHALEUR ?

Pour soulager l'animal qui est victime d'un coup de chaleur, il faut diminuer la température du corps, mais éviter d'utiliser de l'eau glacée afin de ne pas provoquer un choc thermique important. L'animal peut être mis dans un endroit frais, à l'ombre, à l'écart des autres bêtes, pour qu'il soit tranquille et se repose. Ensuite, l'on doit rafraîchir graduellement l'animal, par exemple en utilisant un ventilateur, un boyau d'arrosage à faible débit ou des seaux d'eau tiède. Cette mesure devrait être appliquée pendant au moins 20 à 30 minutes. Par la suite, on laissera l'animal se reposer quelques heures.

En cas de doute, si l'animal semble très affaibli ou s'il manifeste peu de signes de rétablissement, il faut communiquer rapidement avec un médecin vétérinaire, notamment pour parer aux possibles dommages aux organes internes.

POUR PLUS D'INFORMATION

De plus amples renseignements sur la sécurité et le bien-être des animaux sont fournis dans le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation www.mapaq.gouv.qc.ca/bienetreanimal.